

2^e SALON DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

SAM. 23 SEPT. 2017

SIÉML / ÉCOUFLANT (49)

ZAC DE BEUZON - ROUTE DE LA CONFLUENCE



RÈGLEMENT JEU CONCOURS

Article 1

Le Siéml, Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, dont le siège est situé 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon - Écouflant CS 60145 - 49001 ANGERS Cedex 01, enregistrée sous le numéro SIREN : 254901309, organise un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat le 23 septembre 2017.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

Article 3

Pour participer, il suffit de se présenter au Salon du véhicule électrique organisé par le Siéml, de compléter correctement le bulletin de jeu remis et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet. Les bulletins jeu sont distribués gratuitement sur le lieu de la porte ouverte, on les retrouve également sur les flyers et sur l'hebdomadaire Angers Maville.

Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne (même nom, même adresse), sur la durée du jeu.

Article 5

Le jeu fait l'objet d'un tirage au sort. Celui-ci aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 18h sur le stand de la porte ouverte.

Les lots gagnants par tirage au sort sont par ordre de tirage :

- Mise à disposition d'une voiture électrique pendant 48h + deux entrées au parc oriental de Maulévrier, d'une valeur de 215 euros TTC
- Mise à disposition d'une voiture électrique pendant 48h + deux entrées à la Mine Bleue à Noyant-la-Gravoyère, d'une valeur de 230 euros TTC
- Mise à disposition d'une voiture électrique pendant 48h + deux entrées à Terra Botanica, d'une valeur de 240 euros TTC
- Mise à disposition d'une voiture électrique pendant 48h + deux entrées au Bioparc de Doué-la-Fontaine, d'une valeur de 242 euros TTC
- Un hoverboard 8.5 pouces tout terrain exclusif, d'une valeur de 599 euros TTC
- Un vélo électrique RIXE BORDEAUX NEXUS 7 - moteur avec capteur de force, d'une valeur de 2 199 euros TTC

Article 6

Les gagnants au jeu seront désignés à l'issue du tirage au sort, et recevront leur lot par courrier sous un délai de 15 jours. La liste des gagnants sera également consultable sur : www.salonduvehiculeelectrique49.fr

Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces

Article 8

Le Siéml se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 10

Le règlement complet sera consultable sur le site internet : www.salonduvehiculeelectrique49.fr
Il est également consultable sur place près de l'urne du tirage au sort.

Article 11

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice à l'adresse suivante : Siéml - Jeu concours - 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon - Écouflant CS 60145 - 49001 ANGERS Cedex 01

Article 12

Le Siéml pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 13

Le Siéml ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 14

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.